

Le passage de l'emploi à la retraite

Travailler pendant la retraite, une situation qui se développe

Stéphanie Govillot, division Emploi, Insee

Être retraité à 60 ans est moins fréquent en 2012 qu'en 2006 ; retraits précoces et cessations anticipées d'activité sont également plus rares. Ces évolutions ont été compensées avant tout par une forte hausse de l'emploi chez les 55 ans et plus.

En 2012, deux tiers des retraités sexagénaires sortis du marché du travail après 50 ans sont passés directement de l'emploi à la retraite. Pour le tiers restant, les trajectoires de fin de carrière sont marquées par le chômage, les problèmes de santé, la préretraite ou encore les contraintes familiales.

Travailler pendant la retraite est plus fréquent aujourd'hui ; dans ce cas, l'emploi occupé est alors très souvent à temps partiel. En 2012, les quinquagénaires qui occupent un emploi envisagent d'arrêter de travailler à 61,4 ans en moyenne, soit 1,5 an de plus que leurs aînés en 2006.

En 2012, 50 % des personnes âgées de 50 à 69 ans qui ont travaillé après 50 ans occupent un emploi et ne perçoivent pas encore de retraite (*définitions*). Cette proportion diminue fortement avec l'âge : elle passe de 74 % chez les 55-59 ans à 19 % chez les 60-64 ans. Parallèlement, dans ces classes d'âge, la part de retraités s'accroît de 9 % à 73 % (*tableau 1*).

Entre 55 et 59 ans, 17 % de personnes ne sont ni en emploi, ni retraitées : les deux tiers d'entre elles sont soit au chômage (avec ou sans dispense de recherche d'emploi), soit bénéficiaires d'une pension d'invalidité, soit en préretraite.

Entre 55 et 60 ans, moins de retraités en 2012 qu'en 2006

Être retraité à 60 ans est relativement moins fréquent en 2012 qu'en 2006. La part de retraités chez les personnes de 60 ans sorties du marché du travail après 50 ans a diminué de 27 points en 6 ans, pour atteindre 39 % en 2012 (*graphique*). Les retraites précoces sont également plus rares : entre 55 et 59 ans, leur part a diminué de 6 points en taux sous-jacent (*définitions*), passant de 15 % à 9 % entre 2006 et 2012.

Ce recul traduit les récentes évolutions législatives en matière de retraite (*encadré 1*). D'une part, les personnes de ces générations sont concernées par le relèvement de l'âge légal de départ en retraite introduit par la réforme de 2010. D'autre part, le recours à la retraite anticipée pour carrière longue a été moins fréquent pour les personnes âgées de 56 à 60 ans en 2012 que pour celles du même âge en 2006 : les conditions d'entrée dans ce dispositif ont été durcies à partir de 2009.

Les préretraités et dispensés de recherche d'emploi sont également moins nombreux en 2012, suite à la mise en extinction de ces dispositifs au cours des dernières années.

1 Situation sur le marché du travail selon l'âge en 2012

Âge	Non-retraités					Retraités	Total
	Actifs ayant un emploi	Chômeurs	Inactifs préretraités ou DRE*	Inactifs touchant une pension d'invalidité*	Autres inactifs		
50-54 ans	90,1	4,4	0,0	0,6	2,8	2,0	100,0
55-59 ans	74,0	4,9	2,1	3,9	6,0	9,1	100,0
60-64 ans	18,7	1,4	2,1	0,7	4,1	73,0	100,0
65-69 ans	2,3	0,0	0,0	0,1	0,5	97,1	100,0
Ensemble	50,2	2,9	1,1	1,4	3,6	40,8	100,0

* DRE : dispensés de recherche d'emploi. Les pensions d'invalidité regroupent pension d'invalidité, allocation aux adultes handicapés (AAH), pension militaire d'invalidité ou victime de guerre, rente consécutive à un accident du travail ou à une maladie professionnelle.

Champ : personnes âgées de 50 à 69 ans ayant travaillé après 50 ans en France.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite 2012.

En 2006, 11 % des 55-59 ans étaient préretraités ou dispensés de recherche d'emploi, contre 2 % en 2012 en taux sous-jacent.

De 2006 à 2012, chez les personnes de 60 ans, la nette diminution de la part des retraités a été surtout compensée par la hausse de la part de personnes en emploi (+ 22 points à 43 %), mais aussi par celle des chômeurs (+ 3,5 points à 4 %). Entre 55 et 59 ans, la baisse conjuguée de la part des retraités, préretraités et dispensés de recherche d'emploi (- 14 points à 11 % en taux sous-jacent) s'est également accompagnée d'une forte hausse de la part de personnes en emploi (+ 13 points à 74 %) et d'une augmentation de celle des chômeurs (+ 2 points à 5 %).

Deux tiers des retraités sont passés directement de l'emploi à la retraite

Le passage de l'emploi à la retraite n'est pas toujours direct (*définitions*), même s'il reste le cas le plus répandu. Avant de percevoir une retraite, beaucoup ont connu d'autres parcours (chômage, préretraite, invalidité...).

Deux tiers des retraités âgés de 60 à 69 ans (ayant travaillé après 50 ans) ont bénéficié d'une pension de retraite immédiatement après leur dernier emploi. La plupart l'ont quitté une fois remplies les conditions requises pour liquider leur retraite (67 %) ou atteint un âge obligatoire de départ (16 %) (*tableau 2*). La majorité de ces retraités a quitté son dernier emploi à partir de 60 ans ; à

l'inverse, les retraités passés par une phase transitoire ont, pour la plupart, quitté précocement le marché du travail. Peu d'entre eux réunissaient alors les conditions pour liquider immédiatement leur retraite : 72 % ont quitté leur dernier emploi entre 50 et 59 ans, contre 42 % des retraités passés directement de l'emploi à la retraite. Une part importante des retraités qui ont connu des transitions indirectes aurait souhaité travailler plus longtemps (45 % contre 22 % des retraités relevant de transitions « directes »). 80 % des salariés du secteur public sont passés directement de l'emploi à la retraite, contre 59 % des salariés du secteur privé et 69 % des non-salariés. Le passage direct de l'emploi à la retraite est également plus fréquent chez les personnes qui se déclarent en bonne santé et chez les plus diplômés.

Des fins de carrière diverses pour les autres retraités

Un tiers des retraités âgés de 60 à 69 ans (ayant travaillé après 50 ans) ne sont pas passés directement de l'emploi à la retraite. Ces parcours peuvent se résumer en quatre types de trajectoires (*encadré 2*).

Un premier groupe rassemble un tiers des retraités ayant connu une transition indirecte. 84 % d'entre eux touchaient une allocation chômage juste après leur dernier emploi. Par rapport aux autres retraités ayant connu une transition indirecte, ils ont plus souvent quitté leur dernier emploi entre 50 et 54 ans (28 % contre 21 %). En outre, 70 % d'entre eux

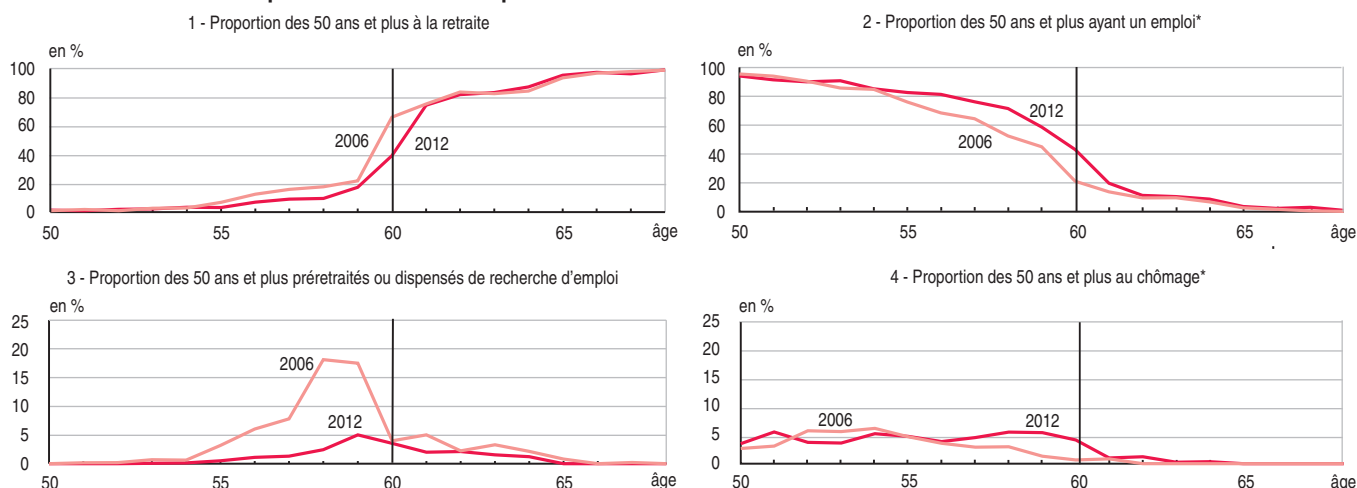
auraient souhaité travailler plus longtemps. Les anciens salariés du secteur privé, les personnes les moins diplômées (titulaires d'un diplôme de niveau CAP-BEP ou inférieur) et les femmes y sont surreprésentés.

Un deuxième groupe rassemble 16 % des retraités ayant connu une transition indirecte. La plupart d'entre eux ont quitté leur dernier emploi pour raisons de santé ou de handicap et percevaient des indemnités de longue maladie ou une pension d'invalidité immédiatement après cet emploi. Les départs entre 50 et 54 ans y sont encore plus nombreux que dans le groupe précédent (42 %), et le souhait de travailler plus longtemps au moment du départ est également très répandu (65 %). Les anciens salariés du secteur de la construction et les personnes les moins diplômées y sont également surreprésentés.

Le troisième groupe rassemble 7 % de retraités relevant d'une transition indirecte. Trois sur quatre ont quitté leur dernier emploi en raison de contraintes familiales (prise en charge d'un enfant ou d'un parent âgé, deuil d'un proche, transfert d'une affaire...). Deux sur trois ne percevaient aucune prestation ou allocation après leur dernier emploi. Les femmes et les anciens non-salariés y sont surreprésentés.

Enfin, les 46 % de retraités restants, dans leur majorité, ne souhaitaient pas travailler plus longtemps, et un tiers d'entre eux étaient préretraités. Les hommes, les anciens salariés du secteur public et les personnes plus diplômées y sont surreprésentés.

Situation des 50 ans et plus vis-à-vis de l'emploi et de la retraite en 2006 et 2012



* et ne percevant pas de pension de retraite.

Lecture : 39 % des personnes âgées de 60 ans en 2012 (ayant travaillé après 50 ans) étaient retraitées, contre 66 % des personnes âgées de 60 ans en 2006.

Champ : personnes âgées de 50 à 68 ans ayant travaillé après 50 ans en France.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite 2012.

Travailler pendant sa retraite : une pratique qui se répand

En 2012, 7 % des retraités âgés de 60 à 69 ans, ayant travaillé après 50 ans, occupent un emploi, une proportion qui a doublé par rapport à 2006 en taux sous-jacent. L'assouplissement des conditions du cumul emploi-retraite intervenues à partir de 2009 a favorisé cette évolution.

La moitié de ces retraités déclarent travailler principalement parce que leur retraite « ne suffit pas pour vivre aujourd'hui », 7 % car « cela leur permet de cotiser plus pour améliorer leur retraite de demain », 1 % pour ces deux raisons et 43 % pour des raisons non financières.

Même si le fait de travailler, en cumul ou non, concerne autant les hommes que les femmes entre 60 et 69 ans (18 %), le cumul emploi-retraite concerne un peu

plus souvent les hommes et bien sûr plutôt les personnes se déclarant en bonne santé. Il est également davantage répandu parmi les cadres et les diplômés du supérieur : ces catégories connaissent des taux de remplacement retraite/salaire plus faibles et peuvent aussi bénéficier d'opportunités accrues de cumul. Les emplois non salariés, notamment de commerçants et de professions libérales, y sont surreprésentés (tableau 3). Lorsque les personnes cumulent retraite et emploi salarié, elles occupent très souvent ce dernier à temps partiel.

2 Les circonstances de départ à la retraite des 60-69 ans en 2012

en %

	Retraités ayant accédé directement à la retraite	Retraités ayant accédé indirectement à la retraite	Ensemble*
En % de l'ensemble	66	34	100
Principaux motifs de départ du dernier emploi			
Conditions remplies pour toucher une retraite	67	19	51
Âge obligatoire de départ	16	4	12
Raison de santé ou de handicap	6	23	12
Conditions financières intéressantes (pré-retraite ou autre)	4	14	7
Perte d'emploi	2	27	10
Autre raison liée au travail	2	5	3
Contraintes familiales	1	5	3
Autre raison	2	3	2
Âge de départ du dernier emploi			
50-54 ans	5	21	11
55-59 ans	37	50	41
60-64 ans	54	27	45
65-69 ans	4	2	3
<i>Auraient aimé travailler plus longtemps au moment du départ</i>	22	45	30

* le questionnaire ne permet pas de connaître le type de transition (directe ou indirecte) vécue par les personnes cumulant un emploi et une retraite. Le champ de ce tableau est donc restreint aux retraités qui ne cumulent pas un emploi et une retraite. Champ : personnes retraitées âgées de 60 à 69 ans, ne cumulant pas un emploi et une retraite, ayant travaillé après 50 ans en France. Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite 2012.

3 Comparaison des emplois occupés par les 50-59 ans et par les retraités de 60 à 69 ans occupant un emploi

en %

	Population des 50-59 ans occupant un emploi	Retraités de 60 à 69 ans occupant un emploi
Non-salariés	14	29
Agriculteurs exploitants	3	6
Artisans	4	4
Commerçants et assimilés	3	8
Professions libérales	2	7
Autres non salariés	2	4
Salariés	86	71
Cadres	16	16
Professions intermédiaires	22	14
Employés	29	27
Ouvriers	20	14
Total	100	100
<i>Part du secteur privé parmi les emplois salariés</i>	74	73
<i>Part d'emplois occasionnels parmi les emplois salariés</i>	0	10
<i>Part d'emplois à temps partiel parmi les emplois salariés</i>	20	72
<i>Part d'emplois à mi-temps ou à un taux de temps partiel inférieur à 50 % parmi les emplois salariés</i>	9	53

Lecture : 29 % des retraités de 60 à 69 ans occupant un emploi sont non salariés, contre 14 % des 50-59 ans en emploi.

Champ : personnes âgées de 50 à 69 ans ayant travaillé après 50 ans en France.

Source : Insee, enquête Emploi et module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite 2012.

En 2012, les 50-59 ans encore en emploi envisagent d'arrêter de travailler à 61,4 ans

En 2012, les personnes âgées de 50 à 59 ans encore en emploi envisagent d'arrêter de travailler à 61,4 ans en moyenne (sans que l'enquête ne fasse explicitement référence aux termes de la législation, encadré 1), soit 1,5 an de plus que les personnes du même âge en 2006. Le champ sur lequel cet âge moyen est calculé exclut les personnes ayant répondu qu'elles ne savaient pas à quel âge elles envisageaient de partir (14 % des 50-59 ans en emploi en 2012) et celles qui pensaient le faire « le plus tard possible » (2 %). En 2012, 22 % des personnes dans ce champ envisagent de cesser le travail avant 60 ans, 37 % à 60 ou 61 ans, 15 % à 62 ans et 26 % au-delà. En 2006, les personnes du même âge étaient plus nombreuses à envisager un départ avant 60 ans (28 %), et surtout à 60 ou 61 ans (55 %) ; seulement 4 % envisageaient un départ à 62 ans et 14 % au-delà.

Plus les personnes sont diplômées, plus elles envisagent une sortie tardive du marché du travail : à 63,4 ans en moyenne pour les titulaires d'un diplôme supérieur à Bac + 2, contre 60,9 ans pour les non-titulaires du baccalauréat. Les non-salariés pensent partir plus tard que les autres (63 ans), et les personnes en mauvaise santé, plus tôt.

La majorité des personnes de 50 à 59 ans qui occupent un emploi (60 %) pensent arrêter de travailler quand elles pourront percevoir une pension de retraite. Cependant, 5 % de ces futurs retraités pensent arrêter de travailler avant. En outre, 19 % d'entre eux envisagent de travailler pendant leur retraite dont plus de la

Encadré 1

Les réformes des retraites depuis 2003

La réforme de 2003 allonge la durée d'assurance nécessaire pour l'obtention de la retraite à taux plein avant 65 ans. Elle instaure aussi un dispositif de retraite anticipée pour « carrières longues » : possibilité d'un départ à la retraite entre 56 et 59 ans pour les salariés ayant commencé à travailler avant l'âge de 17 ans sous réserve d'avoir validé une certaine durée d'assurance ; à partir de 2009, la durée d'assurance requise pour bénéficier du dispositif « carrières longues » est relevée.

La réforme de 2010 prévoit le report progressif de l'âge minimal d'ouverture des droits à la retraite, à raison de quatre mois par génération, pour atteindre 62 ans pour les générations nées à partir de 1956. Ce calendrier a été accéléré par le décret du 29 décembre 2011, l'âge de 62 ans étant désormais atteint dès la génération née en 1955. L'âge d'annulation de la décote, c'est-à-dire l'âge d'obtention du taux plein quel que soit le nombre de trimestres

validés, est également progressivement relevé, à raison de cinq mois par génération, pour atteindre 67 ans pour les générations nées à partir de 1955. La réforme prévoit également la poursuite de l'allongement de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir le taux plein. Cette durée est fixée par décret selon la génération (41 ans et 1 trimestre pour les personnes nées en 1953 et 1954 ; 41 ans et demi pour les personnes nées en 1955 et 1956). La possibilité d'un départ à la retraite entre 56 et 60 ans est maintenue pour les personnes ayant commencé à travailler avant l'âge de 18 ans. L'âge d'accès à cette retraite anticipée est progressivement relevé selon les générations. À l'inverse, le décret du 2 juillet 2012 assouplit les possibilités de départ à la retraite à partir de 60 ans pour les personnes ayant commencé à travailler avant l'âge de 20 ans, sous condition d'une durée minimale travaillée avant l'âge de 20 ans.

moitié (56 %) pour des raisons financières, proportion comparable à celle des 60-69 ans actuellement en cumul emploi-retraite. Une part non négligeable de personnes (16 %) reste cependant indécise.

Définitions

Retraité : dans cette étude, ce sont les personnes qui déclarent percevoir une pension de retraite, quelle que soit leur situation sur le marché du travail. Cette information est disponible dans les modules complémentaires aux enquêtes Emploi 2006 et 2012.

Taux sous-jacent (de retraités, d'emploi...) : moyenne arithmétique des taux (de retraités, d'emploi...) par âge détaillé, permettant de neutraliser l'effet de la structure d'âge.

Transition entre l'emploi et la retraite : dans cette étude, ce sont les prestations, allocations ou indemnités perçues immédiatement après le dernier emploi qui

servent à qualifier les différentes transitions entre l'emploi et la retraite. Ainsi, on distingue d'abord les personnes qui déclarent avoir perçu une retraite juste après leur dernier emploi ; celles-ci sont passées directement de l'emploi à la retraite. Puis on classe par ordre de priorité décroissant : les allocations chômage, les préretraites, les indemnités de longue maladie, les pensions d'invalidité, les autres allocations, l'absence d'allocation.

Sources

Les données sont issues de l'enquête Emploi 2012 et de son module complémentaire sur le passage de l'emploi à la retraite, organisé par l'Insee à la demande d'Eurostat. Ce module apporte un éclairage sur les circonstances dans lesquelles les personnes ont quitté le marché du travail et sur les intentions de départ de celles encore en emploi. Il concerne l'ensemble des personnes en ménage ordinaire, âgées de 50 à 69 ans à la date de l'enquête, ayant travaillé après 50 ans, et

Encadré 2

Une typologie des trajectoires de fin de carrière

La typologie des parcours des retraités ayant connu une transition indirecte entre l'emploi et la retraite provient d'une classification ascendante hiérarchique réalisée à partir des variables suivantes : allocations ou indemnités perçues juste après le dernier emploi ; âge de fin du dernier emploi ; principale raison du départ du dernier emploi ; souhait ou non de travailler plus longtemps au moment du départ. La classification présentée aboutit à une partition des retraités en quatre groupes, que l'on peut décrire en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques.

interrogées pour la sixième et dernière fois à l'enquête Emploi. 16 938 personnes ont répondu à l'enquête. Une enquête complémentaire sur le même thème a eu lieu en 2006. Reposant sur des données déclaratives faisant appel à la mémoire des interviewés, cette enquête donne des résultats parfois un peu différents de ceux obtenus avec d'autres sources, notamment administratives. En particulier, la proportion des personnes retraitées sexagénaires ayant bénéficié d'une pension de retraite immédiatement après leur dernier emploi est légèrement plus élevée.

Bibliographie

- J. Ponceau, C. Thévenot, « Le passage de l'emploi à la retraite : les enseignements de l'enquête » Passage à la retraite « de 2006 », *Dares Analyses* n° 035, Dares, mai 2011.
- N. Barthélémy *et al.*, « Les motivations de départ à la retraite : stabilité entre 2010 et 2012 », *Études et résultats* n° 838, Drees, avril 2013.
- P. Aubert, « Âge de cessation d'emploi et de liquidation d'un droit à la retraite - Le cas de la génération 1938 », *Études et résultats* n° 688, Drees, mai 2009.
- V. Andrieux, C. Chantel, « Les salaires et les parcours de fin de carrière », *Dossier Solidarité et santé* n° 33, Drees, novembre 2012.

⇒ Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/abonnements>

⇒ **Pour vous abonner à INSEE PREMIÈRE :**

- Par internet : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

- Par courrier : retourner ce bulletin à l'adresse ci-après ou par fax au (33) 03 22 97 31 73

INSEE/CNGP - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2013

Abonnement annuel : 84 € (France) 106 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

www.insee.fr

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet

Rédacteurs :
L. Bellin, J.-B. Champion,
A. Houlou-Garcia, C. Pfister

Maquette : P. Nguyen

Impression : Jouve

Code Sage IP131449

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2013

